CONFÉRENCE CITOYENNE

Organisée par le CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES de la FACULTÉ DE DROIT de Grenoble

LES ORDONNANCES EN DROIT DU TRAVAIL: RÉVOLUTION OU ÉVOLUTION?

Mardi 7 novembre 2017
de 18h30 à 21h00

Ouvert à tous
Entrée libre

Intervenantes :

Nathalie Baruchel, Maître de conférences Université Grenoble-Alpes, membre du CRJ

Marielle Picq, Maître de conférences Université Grenoble-Alpes, membre du CRJ

Modérateur :

Michel Farge, Professeur Université Grenoble-Alpes, co-directeur du CRJ

Conférence Citoyenne

A la suite d'importantes réformes du code du travail sous le précédent quinquennat, dont la très médiatique loi El Khomri du 8 août 2016, cinq ordonnances du 22 septembre 2017 (et plus d'une vingtaine de décrets à venir) modifient à nouveau le droit des salariés.

Création d'une structure unique de représentation du personnel, accroissement de la portée de l'accord d'entreprise et de branche, plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement non justifié... Quel diagnostic peut-on établir ? Révolution ou évolution ?

Pour certains, il s'agit d'un nouveau modèle social propice à la création d'emplois et à la croissance économique alors que, pour d'autres, ces ordonnances portent en germe le risque de déclassement voire de « dévaluation sociale » pour les salariés.

L'objectif de cette conférence est d'apporter un regard juridique sur les évolutions, prétendues ou avérées, résultant de ces nouvelles dispositions.

A l'amphitheâtre de la Maison du Tourisme Grenoble /Arrêt de Tramway A& B Hubert Dubedout /
Maison du tourisme

Renseignements :
crj@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 82 58 16
ou sur le site : http://crj.univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes

Faculté de Droit Grenoble

CRJ Grenoble Centre de Recherches Juridiques